

## **Pourquoi une Charte de l'agriculture et de l'alimentation ?**

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques du pays de Lorient, complémentaires à sa maritimité, et contribuent fortement à son attractivité et à sa personnalité. Activité économique d'intérêt général, l'agriculture participe, au travers des hommes et des femmes qui la composent, à répondre au développement durable, à la création d'emplois, à la préservation de l'environnement et des paysages, à l'alimentation et au lien social. Pour autant, les espaces agricoles sont les premiers à disparaître au profit de l'étalement urbain.

Dès 2001, Lorient Agglomération et tous les représentants de la profession agricole se sont engagés, via la signature d'une première Charte de l'agriculture de Lorient Agglomération, à mettre en place des actions pour le maintien d'une activité économique dynamique et diversifiée, la protection de l'environnement et des paysages, le développement de la communication et du dialogue entre les agriculteurs, élus et habitants du territoire.

15 ans après, dans une situation agricole complexe, fragilisée et dans un contexte institutionnel mouvant, les signataires ont décidé d'en dresser le bilan partagé et de proposer une nouvelle Charte. De nouveaux enjeux sont en effet apparus. L'agriculture, l'alimentation, le réchauffement climatique, et la transition énergétique et environnementale sont aujourd'hui devenus des thèmes récurrents du débat de société. Ils appellent à ce titre à la participation l'ensemble des acteurs aux choix territoriaux.

En outre, les signataires ont souhaité que la stratégie agricole et alimentaire du pays de Lorient soit en pleine cohérence avec le projet de territoire du SCOT et les autres politiques publiques.

## **Une charte élaborée avec les acteurs socio-économiques du territoire**

12 mois ont été mis à profit par les collectivités, les représentants de la profession agricole, les autres acteurs économiques, le Conseil de développement et les associations pour co-construire la Charte en collaboration avec le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, « Terres en villes ».

Enquêtes de terrain, comités de pilotage, ateliers d'acteurs, participation citoyenne ont été les moments forts de cette co-construction qui a permis d'élaborer une vision commune de l'évolution de l'agriculture et de l'alimentation.

## **LES ORIENTATIONS DE LA CHARTE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

Cette charte est un document d'orientations politiques et stratégiques. Elle est composée d'un document de référence qui engage les organisations et mouvements qui y adhèrent dans la prise de décision et l'action. Elle se décline dans un programme prévisionnel d'actions à court et moyen terme.

Toute nouvelle action répondant aux objectifs de la Charte pourra par la suite être intégrée au programme qui sera régulièrement actualisé. La Charte sera régulièrement évaluée.

Cette nouvelle Charte souhaite s'inscrire dans une logique de progrès et d'engagement pour le développement économique, l'amélioration de l'environnement et de la santé des habitants.

Elle porte l'ambition d'une répartition équitable de la valeur ajoutée entre tous les acteurs, du producteur au consommateur, et une meilleure préservation des espaces agricoles.

Elle vise notamment à accroître significativement l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux, et notamment biologiques.

Dans une logique de qualité territoriale, elle privilégiera la « couleur pays de Lorient » dans sa dimension terre-mer, en complémentarité des autres territoires bretons.

## **QUATRE GRANDS DEFIS :**

### **DEFI 1 – PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DE L’AGRICULTURE ET L’EMPLOI**

Les Hommes, leurs savoir-faire et leurs collectifs, les espaces agricoles, les bâtiments d’exploitations, les cheptels et cultures forment les ressources agricoles du pays de Lorient. La périurbanisation et les crises économiques fragilisent périodiquement ces ressources que la Charte entend protéger, conforter et aider à se renouveler. L’objectif de préservation des terres agricoles doit tenir compte des besoins de développement et notamment ceux des communes rurales, conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale et à la Charte départementale de l’agriculture et de l’urbanisme du Morbihan.

*Enjeu stratégique 1.1 - Favoriser l’emploi et préparer la prochaine génération d’agriculteurs via la formation, l’installation et la transmission*

*Enjeu stratégique 1.2 - Assurer la protection des espaces agricoles dans les différents documents de planification (SCOT, PLU), à leurs échelles respectives*

*Enjeu stratégique 1.3 - Valoriser en concertation les outils de production agricole : terres et équipements*

### **DEFI 2 – CO-CONSTRUIRE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE ET PARTAGE**

La Charte entend promouvoir et développer une alimentation de qualité, dont la responsabilité incombe à tous les acteurs de la chaîne alimentaire du producteur jusqu’au consommateur. De nombreuses initiatives citoyennes témoignent d’une volonté des consommateurs de devenir acteurs de leur alimentation. L’ambition est aussi de conforter l’économie agricole.

La Charte entend contribuer à construire un système alimentaire vertueux pour le plus grand bénéfice des habitants, des acteurs économiques et du territoire.

Elle vise à plus d’équité dans la répartition de la valeur ajoutée, une accessibilité sociale accrue et ambitionne d’être plus bénéfique pour l’environnement (eau, carbone, énergie...).

Pour ce faire, elle ambitionne de contribuer utilement à :

- l’éducation du consommateur (production, saisonnalité, cuisine, gaspillage alimentaire ...) et la sensibilisation à l’impact de l’alimentation sur la santé ;
- la relocalisation de l’alimentation, en s’appuyant sur toutes les agricultures (filères longues, courtes, bio, conventionnel...) et les savoir-faire afin de nourrir la population, approvisionner les professionnels de l’alimentation et des IAA en produits agricoles locaux, ainsi que la restauration collective et la distribution.

*Enjeu stratégique 2.1 - Organiser, animer et favoriser la gouvernance de la filière alimentaire locale terre et mer*

*Enjeu stratégique 2.2 - Développer l’agriculture, la conchyliculture et la pêche de proximité*

*Enjeu stratégique 2.3 - Développer la commande publique en produits locaux de qualité et notamment biologiques*

*Enjeu stratégique 2.4 - Définir une stratégie d’organisation et d’équipement logistique*

*Enjeu stratégique 2.5 - Promouvoir une alimentation de qualité accessible à tous et permettre aux habitants d’être acteurs de leur alimentation et de leur santé*

## **DEFI 3 – CULTIVER LA QUALITE TERRITORIALE DU PAYS DE LORIENT ET FAVORISER LA TRANSITION**

Le territoire du pays de Lorient possède une grande diversité d'espaces, maritimes, terrestres, insulaires, littoraux, ruraux, urbains et périurbains. Il révèle une composition originale, riche et fragile. Il recèle ainsi de nombreuses opportunités, de nombreuses ressources à préserver et à mettre en valeur. Patrimoines, paysages, biodiversité, eau, savoir-faire agricoles et culinaires, créations et innovations sont au cœur de la démarche de qualité territoriale. La Charte entend conforter cette stratégie de différenciation en donnant sa « couleur pays de Lorient » à la politique agricole et alimentaire locale, en cohérence avec les politiques publiques des territoires voisins et plus largement de la région Bretagne. Elle encourage notamment l'adoption de nouvelles pratiques à impact social, économique et environnemental positif, facilite les expérimentations génératrices de liens, et promeut les produits avec signes officiels de qualité, cahier des charges...

*Enjeu stratégique 3.1 - Contribuer activement à révéler la qualité territoriale du pays de Lorient*

*Enjeu stratégique 3.2 - Aider à l'évolution des pratiques agricoles et conchylicoles et des filières de production en cohérence avec les politiques de bassin versant*

*Enjeu stratégique 3.3 - Développer le tourisme rural et le tourisme lié aux produits de la mer*

*Enjeu stratégique 3.4 - Connecter territoire et agriculture, connecter rural, périurbain et urbain en cohérence avec les territoires voisins et les dynamiques régionales*

## **DEFI 4 – AGIR POUR UNE MISE EN ŒUVRE ADAPTEE, CONCERTEE ET VOLONTARISTE DE LA CHARTE**

La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions se fera en priorité par des actions portées par une diversité de porteurs de projets prêts à enclencher leurs initiatives.

L'animation vise à la coordination de l'ensemble des partenaires, le suivi du dispositif de la Charte, et des contributions à la mise en œuvre des actions. Elle est assurée par les structures pilotes, qui se doteront de moyens spécifiques. Elle s'appuiera aussi sur la mobilisation d'organismes et associations partenaires, afin qu'elles puissent mener des missions répondant aux objectifs de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation. Le financement des actions sera recherché notamment dans le cadre du programme Leader, auprès des collectivités territoriales et/ou de tout autre dispositif de financement.

*Enjeu stratégique 4.1 - Animer la Charte*

*Enjeu stratégique 4.2 - Communiquer sur la Charte de l'agriculture et de l'alimentation*

*Enjeu stratégique 4.3 - Evaluer la mise en œuvre des actions et leur impact*

**Un conseil agricole et alimentaire composé des structures pilotes et des organismes partenaires** se réunira au minimum deux fois par an, il suivra la mise en œuvre de la Charte et son programme prévisionnel d'actions. Selon les besoins il sera ouvert à d'autres partenaires, associations locales, Chambres consulaires, l'office de tourisme, les services de l'Etat, le Conseil départemental, etc.

### **La communication**

Chaque partenaire s'engage à mettre en œuvre, pour ce qui le concerne, le plan de communication de la Charte, conformément aux engagements de la convention partenariale entre les collectivités et les partenaires.

Chaque année, un Forum pourra réunir agriculteurs, acteurs de l'alimentation et collectivités pour dresser le bilan de l'application de la Charte, faire le point sur la consommation des espaces agricoles et traiter un thème stratégique prioritaire.

### **Evaluation**

Les partenaires de la Charte ont choisi une auto-évaluation simple de sa mise en œuvre et de l'application de son Programme prévisionnel d'actions en définissant des indicateurs quantitatifs simples et en organisant une évaluation qualitative contradictoire entre les partenaires tous les deux ans. Cette évaluation pourra s'appuyer en particulier sur les outils d'observation de l'agence d'urbanisme et de développement du pays de Lorient et d'autres parties prenantes de la Charte.

### **Les structures pilotes de l'animation**

- Lorient Agglomération
- La Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan
- La Chambre d'agriculture du Morbihan

### **Les partenaires membres du conseil agricole et alimentaire**

- Les Communes du pays de Lorient
- Le Conseil régional
- Le Conseil de développement
- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan
- La Confédération Paysanne
- Les Jeunes Agriculteurs
- Le Groupement de Vulgarisation Agricole de la terre aux îles